

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Conférences

Le C.C. porte à la connaissance des sections que son secrétaire, M. P. Zimmermann, 29, avenue du Mail, à Genève, se tient à leur disposition pour traiter un des sujets suivants :

1. *La reine, son organisation, sa ponte*, avec projections.
2. *Les métamorphoses de l'abeille*, avec projections.
3. *L'abeille et son adaptation au travail*, avec projections.
4. *La situation de notre apiculture, que pouvons-nous faire pour la protéger.*

Résultats de l'enquête faite par la Société Romande d'Apiculture en vue de déterminer les meilleures souches

Pour répondre au vœu formulé par l'Assemblée des délégués du 10 mars 1951, le Comité central a mis au point un questionnaire (voir No de juillet du Journal Suisse d'Apiculture) afin de déterminer quelles sont, en Suisse romande, les meilleures souches existant actuellement. Notre enquête, nous le rappelons, ne s'est étendue qu'aux colonies exceptionnelles c'est-à-dire à celles qui régulièrement ont donné une récolte bien supérieure à la moyenne du rucher.

Nous avons reçu 26 questionnaires en retour. Est-ce à dire qu'il n'y a que 26 apiculteurs qui s'intéressent au problème de la sélection ! Nous ne le pensons pas. Nous voulons voir dans ce chiffre extrêmement bas le signe que les colonies exceptionnelles sont rares et qu'il est donc urgent que nous nous occupions sérieusement de l'amélioration de nos abeilles, seul moyen propre à enrayer, dans une certaine mesure, la baisse de nos récoltes. Nous tenons à remercier nos sociétaires pour tous les renseignements qu'il nous ont fournis grâce à leur esprit d'observation développé et aux notes prises au cours de nombreuses années. Merci pour toutes vos suggestions et votre volonté de collaboration. Nous voyons dans les propos qui accompagnaient bien souvent les questionnaires une marque d'encouragement à poursuivre nos efforts. Un premier pas a été fait, une première pierre a été posée, l'œuvre se poursuivra !

Sur les 26 questionnaires reçus plusieurs sont malheureusement imprécis ou incomplets. Nous avons donc dû les éliminer. Les 17

questionnaires utilisables nous ont été adressés : 7 du canton de Vaud, 5 du Valais, 3 de Neuchâtel, 1 du Jura bernois et 1 de Fribourg. Voici les principaux résultats de cette enquête :

No	No matricule	R U C H E R				Colonies exceptionnelles		
		altitude	type	race	sang introduit	race	stabilité	durée observ.
VAUD								
1	—	400 m.	layens + D	croisée	italien	croisées	tendance ret. com.	3 ans
2	915	540 m.	D. B.	»	italien	»	—	?
3	815	540 m.	D. B.	»	éleveur rd.	»	bonne	3 ans
4	2051	600 m.	D. B. + D.T.	»	italien	italienne	»	3 ans
5	1634	624 m.	D. B.	»	pas dep. 1940	éleveur rd.	»	11 ans
6	—	780 m.	D. B.	italienne	italien	italienne	»	30 ans
7	—	1300 m.	D. B.	commune	essais	commune	»	?
VALAIS								
8	5983	465 m.	D. T.	croisée	italien	italienne	bonne	4 ans
9	5430	1000 m.	D. T.	commune	italien en 1951	commune	»	?
10	6174	1050 m.	D. B.	»	aucun	»	»	9 ans
11	5414	1400 m.	D. T.	»	Italien en 1950	»	»	10 ans
12	6564	500-1000 m.	D. B. + D.T.	commune + italienne	divers	»	»	5 ans
NEUCHATEL								
13	3532	450 m.	D. B. + automatic	croisée	italien	croisée	assez bonne	15 à 20 ans
14	3758	700 m.	suisse	commune	éleveur rd.	»	»	4 ans
15	4068	1010 m.	suisse	croisée	éleveur Suisse	croisée et Nigra	»	4 ans
JURA BERNOIS								
16	—	540 m.	suisse + D.	Nigra	éleveur Suisse allemande	Nigra	bonne	14 ans
Fribourg								
17	7629	770 m.	suisse	commune	divers	commune	bonne	7 ans

Les ruchers peuvent être divisés en deux grandes catégories :

1. *ruchers de plaine* : Les apiculteurs ayant leur rucher en plaine et jusqu'à une altitude de 1000 m. ont tendance à introduire la *race italienne* de provenance du Tessin. Leurs abeilles sont donc ou des hybrides résultant du croisement de la race italienne avec la race commune ou exceptionnellement des abeilles de race italienne pure. Dans ces régions, les colonies signalées comme exceptionnelles ont à leur tête ou des reines hybrides ou des reines italiennes pures.

Toutefois, il y a lieu de remarquer que les colonies exceptionnelles qui ont à leur tête des *reines hybrides* n'ont frappé l'apiculteur que depuis 3 à 4 ans ce qui prouve bien que passé ce temps, ces colonies, conformément aux lois de la génétique, perdent leurs qualités par le jeu du croisement, qu'elles s'abâtardissent. Il ne saurait être question, vu leur instabilité, d'utiliser ces colonies comme souche. Il n'y a que dans le cas où l'apiculteur a à la tête de sa colonie exceptionnelle une *reine de race pure* et dans son rucher un grande proportion de sang italien constamment renouvelé par l'introduction de reines d'origine, qu'une grande stabilité est obtenue (30 ans) ce qui confirme bien que seules les colonies de race pure conservent leurs qualités et sont capables, par le jeu de la sélection, d'être améliorées.

2. *ruchers de montagne* : Dans ces ruchers situés à une altitude supérieure à 1000 m. c'est la *race commune* qui prédomine, soit la race du pays, soit en ruche suisse, la race suisse alémanique. Les colonies exceptionnelles ont toutes à leur tête une reine de race commune, elles montrent une grande stabilité puisqu'elles frappent les apiculteurs depuis 9 à 14 ans. Nous avons à faire là certainement à des colonies de race qui ont pu se maintenir à l'état pur vu leur éloignement de la plaine.

Ces divers renseignements nous permettent de tirer les conclusions et les directives suivantes:

a) *la race italienne pure ou croisée* avec la race commune semble la mieux adaptée à nos régions de plaine. Dans ces conditions des essais systématiques devraient avoir lieu à partir de souches d'origine. Les filles élevées chez nous et fécondées en station de fécondation pourraient être réparties dans différents ruchers (plaine et montagne) afin de contrôler leur activité à diverses altitudes.

b) *la race dite commune* convient mieux à nos régions de montagne. Des ruchers des vallées valaisannes nous pourrions sélectionner des souches qui serviraient de point de départ à un élevage. Les filles fécondées en station de fécondation seraient confiées à des apiculteurs de plaine et de montagne et pourraient ainsi être directement comparées aux résultats des filles de descendance italienne.

c) il serait également possible d'étudier la valeur du *croisement de la race italienne avec la race commune* en faisant féconder des reines de race italienne dans la station de fécondation pour race du pays ou vice-versa.

C'est seulement en pratiquant de cette manière que nous pourrions être fixés définitivement sur la valeur des deux races en présence ou de leur croisement et ceci avec un minimum de frais. Il faudrait donc que notre société crée deux stations de fécondation : une équipée en vue de la production de reines pure race italienne, l'autre en vue de la production de reines de race commune. Pour ce

qui est de l'étude du comportement de ces reines, les bonnes volontés ne manqueront certainement pas !

Telles sont dans leurs grandes lignes les conclusions et suggestions auxquelles cette enquête nous a conduits. Chacun se rendra compte qu'elle n'aura pas été inutile et qu'elle nous montre la voie que nous devons suivre si nous voulons faire œuvre constructive en dotant nos diverses régions romandes de l'abeille qui lui convient et que nous pourrions, sans crainte de nous tromper, qualifier de **LA MEILLEURE !**

Pour le Comité central : Paul ZIMMERMANN.

COMITE CENTRAL

Rapport de M. L. Loup

Dans les divers, lors de l'assemblée des délégués du 10 mars 1951, M. Grandchamp a proposé que le comité de la Romande étudie l'achat d'une lampe de projection. Cet appareil serait à la disposition des sections.

Cette demande a été étudiée, mais le comité devant la complexité du problème soulevé, a décidé de vous soumettre le présent rapport.

Il est certain que dans l'idée du proposant il ne s'agit pas d'une lanterne magique, ni d'une lampe de projections pour diapositifs, ni d'un epidiascope, mais bel et bien d'un cinématographe avec haut parleur.

Cet appareil, avec écran dernier cri, pouvant s'élever sur simple pression au milieu d'un local est d'une solution facile.

Elle est pratiquement des plus réalisables. Il eût suffit au comité de vous présenter un devis et un règlement d'application accompagnés de tous les conseils judicieux. Le tout pouvait s'additionner d'une police d'assurance et de la désignation d'un préposé au service des projections.

Mais le comité n'aime pas évincer un problème par une réponse facile.

Le thème proposé est plus complexe, parce que la documentation est extraordinairement pauvre. Posséder un appareil de choix sans pouvoir l'alimenter par des films de première qualité sur l'art apicole serait un non-sens.

Croyez-vous, Messieurs, qu'il soit si facile de réunir une filmothèque pour ce qui concerne l'apiculture ?

Après une consultation nous sommes désolés de vous apprendre que les catalogues des films scolaires de Bâle et de Berne sont très vite épuisés.

On y trouve 485 titres de bande d'un métrage de 500 m. au maximum. Il existe dans le commerce un film russe ayant pour thème, la loi du plus fort.

Le film du docteur Perret déjà vieillot, une bande française sans grande valeur.

L'ensemble de ces pellicules se répartit sur deux systèmes, le 16 mm. et le 32 mm.

D'ores et déjà le comité pense à la belle formule de créer nous-mêmes notre propre filmothèque.

Mais, cette solution idéale nous entraîne devant des difficultés financières. Le comité a étudié un budget provisoire que voici :

1. Un appareil à projection, écran et accessoires	2000.—
2. Un appareil de prise de vues	2500.—
3. Achat des pellicules, leur développement en couleur	2000.—
4. Montage des films et emballage	1000.—
	Fr. 7500.—

Si cette petite fortune était accordée par l'assemblée générale croyez-vous que l'on serait à bout des difficultés ?

Retenez bien ceci, Messieurs les délégués, qui sera le cinéaste qualifié ? l'as des apiculteurs aux fonctions d'animateur, de créateur, d'ingénieur du son ?

Quel sera son programme des études à entreprendre ?

Gravitera-t-il autour du savant penché sur un microscope ou de l'anatomiste disséqueur ?

Consultera-t-il l'entomologiste spécialiste des études de la métamorphose ?

S'attardera-t-il sur les amalgames ou les succédanés du pollen ?

S'introduira-t-il en poète dans le jardin de l'abeille ?

Vous supposez bien, Messieurs les délégués, que le thème de la gentille mélodie que nous chantions dans notre enfance :

« Je suis descendu, bourdonnant, bourdonnette, au jardin sous le tilleul, où l'abeille sucrerait son miel », va nous tirer de cette affolante aventure d'une proposition émise dans les divers.

Notre conclusion doit être sage.

Nous ne courons aucun risque à entretenir cette idée. Mais il faut l'étudier encore plus sévèrement.

Comme vous avez pu le constater c'est en renversant le problème, c'est-à-dire en créant :

1. Un programme d'étude des films spécifiquement d'ordre apicole ;
2. de les réaliser par l'achat d'un appareil de prise de vue ;
3. de constituer la filmothèque ;
que nous arriverons au point
4. l'achat d'un appareil.

Pour le Comité : L. LOUP.